

Commission Locale de l'Eau
Du SAGE de la nappe de Beauce
PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
48 bis Faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DE LA NAPPE DE BEAUCE ET DE SES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES**

Compte-rendu de la réunion du bureau du 04 mai 2022

La réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE nappe de Beauce s'est tenue dans les locaux du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

La séance est présidée par Mme BEVIERE, Présidente de la Commission Locale de l'Eau.

La liste des présents et des personnes excusées est jointe en annexe.

L'ordre du jour comprend 3 points :

- Validation du compte-rendu du bureau de CLE du 25 février 2022
- Echanges sur le bilan provisoire de la mise en œuvre du SAGE (2013-2022) et sur le cahier des charges de la démarche de mise en place d'ateliers participatifs
- Points divers

Mme BEVIERE ouvre la séance à 9h40 et remercie les personnes présentes. Elle rappelle aux membres du bureau l'ordre du jour de la réunion. Un tour de table est ensuite effectué.

1 : Validation du rapport d'activités et financier 2021 de la CLE

Mme BÉVIÈRE résume les principaux points abordés lors du bureau de la CLE du 25 février 2022.

Le compte rendu de la réunion du bureau de la CLE du 25 février 2022 est adopté à l'unanimité.

2 : Echanges sur le bilan provisoire de la mise en œuvre du SAGE (2013-2022) et sur le cahier des charges de la démarche de mise en place d'ateliers participatifs

Mme BEVIERE énonce les objectifs de la démarche entreprise par la CLE et rappelle que ce n'est pas la première fois que les sujets de la gouvernance et du financement son abordés. Une étude

gouvernance avait notamment été portée par la CLE en 2010-2011 et avait conclu à un maintien du portage par le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, faute d'autres porteurs volontaires.

M. DELAUNAY détaille le contenu du cahier des charges de l'étude « Concertation autour des enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés ». L'objectif sera de :

« Faire émerger une nouvelle feuille de route à 10 ans pour la CLE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés en interrogeant les enjeux et priorités de l'ensemble des acteurs de l'eau (nouvelles collectivités GEMAPI, assainissement et eau potable comprises), et en identifiant les freins à l'atteinte de ceux-ci par le SAGE.

Cette nouvelle feuille de route impliquera la mise en place d'une gouvernance la mieux à même de :

- Pérenniser et renforcer le rôle de la CLE du SAGE Nappe de Beauce au sein des acteurs de l'eau ;
- Consolider le portage et le financement de la cellule d'animation de la CLE de la Nappe de Beauce. »

L'étude sera divisée en 2 phases distinctes :

- Phase préliminaire réalisée en régie : Bilan de la mise en œuvre du SAGE (2013-2022) autour de 4 grands axes ;
- Mobilisation des acteurs de l'eau du territoire du SAGE et organisation d'ateliers participatifs (prestation externe)

Parmi les multiples échanges autour des articles du cahier des charges, les suivants sont à retenir :

- L'intégration du changement climatique dans les discussions et la nouvelle feuille de route ;
- La forte mobilisation des acteurs du territoire est un gage de réussite pour mener l'étude à son terme ;
- La concertation se fera autour de grandes thématiques transversales et sur plusieurs secteurs géographiques afin de mobiliser le plus grand nombre, compte tenu du large périmètre concerné ;
- L'étude doit rendre compte d'une vision politique partagée par l'ensemble des acteurs du SAGE à 10 ans ainsi que de sa maîtrise d'ouvrage, son dimensionnement et son financement ;
- La durée de l'étude est fixée à 6 mois.

M. DELAUNAY présente le calendrier de l'étude :

- Validation par mail du cahier des charges de l'étude par le bureau de la CLE au plus tard fin mai 2022 ;
- Dépôt du marché pour 5 semaines de consultation après validation du cahier des charges ;
- Choix du prestataire par la commission d'appel d'offres du PETR au plus tard mi-juillet après avis du bureau de la CLE (consultation mail)
- Démarrage de l'étude au 1^{er} septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BÉVIÈRE remercie les personnes présentes et lève la séance à 12h15.

LISTES D'EMARGEMENT

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux

Liste des personnes présentes :

- Mme Monique BEVIERE, Présidente de la CLE Nappe de Beauce, Présidente du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais
- M. Pascal FOURNIER, Vice-Président du SIARCE, Vice-Président de la CLE
- M. Hugues ROBERT, Maire de Loigny-la-Bataille, Vice-Président de la CLE
- M. Lionel VAUDELIN, Vice-Président du SIARJA, Vice-Président de la CLE

Liste des personnes excusées :

- M. Jean-François BRIDET, Vice-Président du Conseil Régional de Centre-Val de Loire ; Vice-Président de la CLE
- M. Bruno BROCHARD, Maire de Moléans, a donné pouvoir à M. ROBERT
- M. Joël FACY, Maire de Mignerette
- M. Pascal HUGUET, Président de la CC Beauce-Val de Loire-Bretagne, a donné pouvoir à Mme BEVIERE
- M. Patrick MARTIN, Président du SMAR Loir 28

Collège des représentants des usagers

Liste des personnes présentes :

- M. Pascal CHATEIGNER, Chambre d'agriculture du Loiret
- M. Jean-François POITVIN, Essonne Nature Environnement
- M. Antoine VERSEIL, Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Loiret

Liste des personnes excusées :

- M. Marc LANGE, Association des irrigants d'Eure-et-Loir

Collège des représentants des services de l'Etat

Liste des personnes présentes :

- Mme Isaline BARD, DDT du Loiret
- Mme Carole KERVEVAN, Agence de l'eau Loire-Bretagne
- M. Romaric MACAIRE, DRIEAT Ile-de-France

Liste des personnes excusées :

- Mme Nathalie BOBULESCO, Agence de l'eau Seine-Normandie
- M. Frédéric VERLEY, DREAL Centre-Val de Loire-Bretagne

Autres personnes présentes

- Mme Florence BOUVARD-VERSLIPE, secrétaire-comptable CLE Nappe de Beauce
- M. Bastien DELAUNAY, animateur CLE Nappe de Beauce
- Mme Julie KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers
- Mme Isabelle MERESSE, Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Mme Sophie PELLETIER-CREUSOT, SIARJA